

Article 21 du Règlement

Le ministre a fait fi des avis de son propre Conseil des ressources du Pacifique qui lui avait recommandé en octobre dernier de n'attribuer qu'un seul permis aux senneurs et de n'attribuer qu'aux pêcheurs véritables des permis de pêche au filet maillant à hareng. Au lieu de cela, le ministre a bloqué la location des permis. Même si cette mesure empêche le nombre des permis de s'accroître, elle ne règle pas le problème des permis multiples actuels. Il a eu beau verrouiller la porte de l'écurie, le cheval s'était déjà enfui. En mai 1988, pour remplacer la location, il va permettre aux pêcheurs de se porter acquéreurs d'un deuxième et d'un troisième permis.

Depuis 1983, les pêcheurs réclament des changements à la politique d'attribution des permis pour la pêche au hareng. On leur a dit d'être patients. La mesure que le ministre propose va permettre à la pratique des permis multiples de continuer. On dit que la patience est une vertu, mais faut-il s'étonner si le gouvernement et le ministre des Pêches commencent à faire perdre patience aux pêcheurs du littoral de la Colombie-Britannique?

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

HOMMAGE AUX HOMMES ET AUX FEMMES D'AFFAIRES
D'ABITIBI-OUEST

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, samedi soir dernier, le 21 novembre, j'assistais à La Sarre dans ma circonscription au premier gala «Excell'Or» présenté par la Chambre de commerce locale. Cette grande première, magnifiquement bien orchestrée, avait pour but de souligner et reconnaître l'excellence des gens d'affaires qui participent à l'essor économique de notre milieu. Permettez-moi de mentionner plus particulièrement deux des lauréats de cette soirée: Dans la catégorie «Grande entreprise», c'est la société Howard Bienvenue de La Sarre qui a mérité la palme. Dans la catégorie «Personnalité de l'année», c'est M. Jean Perron, président de Normick Perron, qui s'est vu décerner ce titre d'importance.

Monsieur le Président, à travers ces gagnants et tous ces finalistes, c'est avant tout l'entrepreneurship et le sens de l'initiative des hommes et des femmes d'affaires d'Abitibi-Ouest qu'il nous faut saluer et à qui il faut rendre hommage. Aux organisateurs de cette inoubliable soirée, je dis bravo et à l'an prochain!

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

DOMINION (CAP-BRETON)—LES CONSÉQUENCES POUR LES
CITOYENS ÂGÉS DE LA MODIFICATION DU SERVICE ENVISAGÉE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les résidents de Dominion, au cap Breton, en Nouvelle-Écosse, se rendent à l'évidence: Postes Canada entend bel et bien substituer des boîtes aux lettres communautaires à la livraison du courrier à domicile.

Dans nos campagnes, le bureau de poste est un lieu de rassemblement. C'est un lieu où les gens obtiennent des renseignements au sujet du Canada et des autres résidents de leur localité. Si Postes Canada cherche à fermer le bureau de poste de Dominion, c'est que le gouvernement du Canada voit dans les bureaux de poste un moyen inespéré de faire de l'argent.

Quant au projet de substituer des superboîtes aux services du bureau de poste de Dominion, au cap Breton, je tiens à dire ceci: la moitié environ des quelque 3,000 habitants de Dominion sont des personnes âgées. Le gouvernement ne devrait absolument pas obliger des personnes âgées de 70 ans à marcher dans la neige tous les jours pour aller chercher leur courrier.

Le 10 novembre, le conseil municipal de la ville de Dominion a adopté une résolution et l'a envoyée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) le 12 novembre. Le 16 novembre, plus de 300 personnes sont venues assister à une réunion publique. Le 18 novembre, elles ont adressé une lettre au ministre pour demander à le rencontrer afin qu'il mette un terme aux mesures régressives de Postes Canada qui tient mordicus à faire cesser les services postaux à Dominion, au cap Breton. Les citoyens, le conseil municipal, le député conservateur de cette circonscription à la législature provinciale, voire la législature provinciale tout entière, s'opposent à cette mesure régressive de Postes Canada.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

LE TRUST OLYMPIQUE—ON DEMANDE DE METTRE FIN AU
HARCÈLEMENT DES PETITES ENTREPRISES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, les Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary sont un événement important pour le Canada et pour le monde. Des mesures prises récemment par certains représentants du trust olympique confirment malheureusement l'idée que la politique et le sport ne font pas bon ménage. Le Trust olympique prétend avoir le droit exclusif d'utiliser le mot olympique, ses dérivés et le symbole du flambeau.

A Ottawa, ils ont tenté d'intimer à la boutique de ski Olympic, au restaurant Olympia et au magasin de confiseries Olympic de ne pas utiliser le mot olympique. Il serait ridicule d'obliger ces entreprises à changer leur nom ou leur logo. L'équipe de hockey des Olympiques de Hull, qui en est à sa 14^e saison, n'aimerait pas se faire dire qu'elle enfreint les lois sur les marques commerciales et qu'elle doit changer de nom.

● (1410)

Le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) a mis fin à toutes ces sottises et les représentants du Trust olympique ont accepté de ne plus harceler les petites entreprises. Le ministre s'inquiète, étant donné l'importance de ces jeux pour les Canadiens et il ne tient pas à ce que notre réputation dans le monde du sport international soit ternie par cette querelle mesquine. Le Trust olympique devrait laisser les détails de côté et se préoccuper de l'essentiel.